



## Proposition d'indemnisation

Par **deemac**, le **09/08/2011** à **01:52**

Bonjour,

j'ai eu un accident corporel le 18/12/2009 et consolider le 20/04/2010.

licencié pour inaptitude à mon poste sans reclassement possible le 03/06/2010

visite avec l'expert médical de l'assurance le 17/10/2010 conclusion:

aipp de 5%

se 2/7

incidence professionnelle retenue.

j'ai eu en tout 3 provisions 2 de 500 euros et 1 de 1.000 euros.

l'inspecteur régleur me fait une proposition de 27.000 euros tout frais déduit des tiers payeurs.

par contre il me dit que 31845 euros reviennent aux assedics alors que j'ai été radié

recemment ce qui fait que j'ai été inscrit que 320 jours or je me demande si une partie de

cette somme ne me revient pas puisque je ne suis plus inscrit aux assedics.

cordialement

Par **maitredesbois**, le **09/08/2011** à **13:33**

Bonjour,

Il semble que vous n'ayez pas été assisté d'un médecin-conseil durant l'expertise eu que seul l'expert de la compagnie vous a examiné.

A mon sens, il faut être prudent quant aux conclusions de cet expert.

Aucun déficit fonctionnel temporaire totale et/ou partiel n'a été fixé.

Je vous invite à la plus grande prudence concernant le préjudice professionnel subi.

Il me paraît préférable pour vous d'être assisté par des spécialistes (avocat et médecin-conseil) afin d'être indemnisé au mieux.

Cordialement,

Par **deemac**, le **10/08/2011** à **09:10**

bonjour et merci de votre réponse.

effectivement j'avais omis de le signaler il y a un DFT de classe 2 de 32 jours qui fait 160 euros et un DFT de classe 1 de 96 jours qui fait 192 euros

cordialement